

Fondation AMIPI, 50 ans au service de l'insertion

ANGERS MAG - Rédigé par Anne MELLIER - Le 22/01/2016

La fondation AMIPI-Bernard Vendre célèbre ses 50 ans jeudi sur son site de Beaucouzé. Spécialisée dans l'apprentissage et l'insertion des personnes en situation de handicap, la fondation a permis depuis sa création l'insertion de 1500 personnes dans le secteur ordinaire. Zoom sur une méthode qui a fait ses preuves.



Dans la salle de travail de l'usine AMIPI de Beaucouzé, l'ambiance est laborieuse ce jeudi matin. A regarder les opérateurs travailler, vêtus de leurs blouses rouges, rien ne laisse présager que la fondation AMIPI, leur employeur, fête aujourd'hui ses cinquante ans. Indifférents au balai des photographes et des visiteurs, ils répètent inlassablement leur tâche, concentrés et diligents. A peine lèvent-ils la tête lors que Jean-Marc Richard, président de la fondation, monte sur l'estrade pour prononcer un discours d'accueil.

En quelques mots, ce dernier retrace l'histoire de la fondation depuis ses débuts. Dans les années 60, Maurice Vendre réalise que les structures éducatives existantes ne permettent pas à son fils, Bernard, atteint de trisomie, de s'insérer dans le monde du travail. Convaincu qu'une telle insertion est possible, à partir du moment où il existe un apprentissage adapté, Maurice Vendre fonde en 1966 la fondation AMIPI avec son épouse, Maryse.

Leur aventure commence avec un combat : convaincre que les personnes en situation de handicap mental sont en capacité d'évoluer, d'apprendre, et de s'adapter si on leur en donne les moyens, à une époque où ces personnes sont laissées pour compte. Il faudra plusieurs dizaines d'années avant que cette idée fasse son chemin dans le monde médical et social, mais le couple Vendre, lui, n'attendra pas pour agir. La fondation développe en effet sa pédagogie avec des IMP (Instituts Médico-pédagogique), des IMPRO (Institut Médico-Professionnel), et des Ateliers Protégés. En 2005, elle est reconnue Fondation d'utilité publique par l'Etat.

L'insertion est bien ici la finalité de cette opération pédagogique : permettre aux personnes en situation de handicap de « vivre une vie normale, dans une entreprise normale »

La pédagogie mise en œuvre par la fondation AMIPI passe toutefois avant tout par ses 7 usines de câblage, réparties en Pays de Loire et Centre-Val de Loire, et employant 700 personnes, dont 600 en situation de handicap. C'est justement l'une de ces usines que propose de faire visiter la fondation à l'occasion de ce cinquantième anniversaire. Les visiteurs sont donc répartis en quelques groupes, et déambulent au milieu des machines où les petites mains s'activent. Chaque poste de travail permet à son opérateur de travailler sur un savoir-faire grâce au caractère répétitif de la tâche. Certains postes développent la dextérité, tandis que d'autres insistent sur l'organisation, l'autonomie, ou encore le contrôle de la tâche qui vient d'être effectué.

Les bénévoles en charge des visites insistent cependant sur un autre aspect de l'apprentissage : le savoir être. Respecter ses collègues ainsi que la hiérarchie, prévenir lorsque l'on est malade, et venir à l'heure pour travailler le matin : autant d'éléments indispensables pour garantir l'insertion professionnelle dans un secteur ordinaire. Car l'insertion est bien ici la finalité de cette opération pédagogique : permettre aux personnes en situation de handicap de « vivre une vie normale, dans une entreprise normale ». Une fois les savoir-faire acquis, les opérateurs sont amenés à faire un stage dans les entreprises partenaires de l'AMIPI. Ce dernier effectué, l'entreprise met une nouvelle fois à disposition de l'opérateur l'environnement dans lequel ce dernier sera amené à évoluer à l'avenir. Si cette deuxième étape est concluante, l'opérateur remet alors sa démission à l'AMIPI, pour signer un CDI dans l'entreprise qu'il aura appris à connaître grâce aux étapes précédentes.

Les faisceaux de câbles sont vendus environ 14 euros pièce, mais coûtent 31 euros à la fabrication. Les aides au poste, et les revenus liés au patrimoine de la fondation permettent de compenser ce déficit structurel



Le processus d'insertion repose donc sur trois acteurs : l'AMIPI et ses usines de câblage, les industriels de l'automobile comme Renault ou Peugeot, qui permettent de faire vivre ces usines grâce à leurs commandes, et les entreprises privées comme Leroy Merlin, Brossier-Saderne et Castel, qui permettent l'insertion des personnes en situation de handicap. Ce travail étroit entre ces trois acteurs a permis l'insertion de 17 personnes en situations de handicap depuis 2009, et 4 858 000 euros de « non-dépenses publiques » pour le handicap, comme aime à l'appeler Jean-Marc Richard.

Il a cependant failli prendre fin il y a 15 ans, lorsque l'industrie automobile a commencé à délocaliser ses

activités de câblage. Aujourd'hui, les usines AMIPI sont le dernier câblier français, et se battent pour que le secteur automobile continue de leur passer commande, afin de continuer à faire vivre le processus d'apprentissage. Les faisceaux de câbles sont vendus environ 14 euros pièce, mais coûtent 31 euros à la fabrication. Les aides au poste (14 000 euros par poste et par an), et les revenus liés au patrimoine de la fondation permettent de compenser ce déficit structurel, mais la fondation continue de collecter des fonds pour financer le développement de nouvelles initiatives pédagogiques.

A la fin des visites, les bénévoles laissent la place aux personnalités officielles, le maire d'Angers, la préfète, et le représentant de la DIRECCTE du Maine, sont présents pour remettre une médaille de l'insertion à trois opérateurs ayant trouvé un CDI dans le secteur normal en 2014 et 2015. Les blouses rouges désertent alors les postes de travail et s'agglutinent dans un coin pour assister à l'événement, qui provoque beaucoup d'émotion chez ceux qui reçoivent les honneurs. Au milieu des larmes et de l'agitation cependant, les derniers mots d'un discours résonnent : longue vie à l'AMIPI.